



PRAXIS

LES EXPÉRIENCES
INNOVANTES D'AVSF



agronomes
& vétérinaires

SANS FRONTIÈRES

PAYS

Mali

TITRE DU PROJET

Petite mécanisation et
intégration agriculture
élevage au Mali

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

1093 familles bénéficiaires
des équipements

PARTENAIRES LOCAUX

ICD, Le Damier, Adesah

PÉRIODE

2007 - 2014

COÛT TOTAL

900 000 euros

PRINCIPAUX BAILLEURS

Union Européenne, AFD,
Fondation Ensemble,
Région Rhône Alpes

Des coopératives d'utilisation de matériel agricole au Mali

Améliorer la productivité agricole par la petite
mécanisation grâce à des CUMA au Mali

Le Mali compte 805 000 exploitations agricoles pour une population agricole de 9 millions de personnes. 78 % des exploitations ont pour vocation principale les cultures végétales avec une superficie moyenne de 4,7 ha. Les femmes possèdent 14 % des parcelles. **Sur les 13,6 millions d'ha cultivables, seuls 3,3 millions d'ha sont cultivés** essentiellement en céréales (71 % des surfaces et par ordre d'importance : mil, sorgho, riz, maïs, fonio) avec une surface cultivée par actif de moins de 1,5 ha en moyenne. **Seules 40 % des exploitations ont accès à un attelage complet et environ 12 % des producteurs ne sont pas équipés, ce qui limite leur capacité de production.** Par ailleurs, les exploitations agricoles typées « moyennes » (81 % des exploitations) sont aussi en difficulté en termes de sécurité alimentaire et économique, du fait de leur faible niveau d'équipement et du faible niveau du cours du coton, principale culture de rente du pays. Nombre d'entre-elles sont amenées à décapitaliser lors de mauvaises années pluviométriques (vente du stock de semences et de bétail) et à réduire leurs moyens de production. Seules 20 % des exploitations ont accès au crédit. Le recours à la vente de main d'œuvre pour les travaux de récolte en zone cotonnière et rizicole ou en ville, pendant la contre-saison, est systématique du fait que les petites exploitations ne couvrent pas leurs besoins de survie et encore moins leurs moyens d'existence.

Ces petites exploitations agricoles louent du matériel grâce au crédit et/ou la vente de main d'œuvre. Toutefois, les équipements ne sont disponibles que lorsque leurs propriétaires ont fini de travailler leurs champs. Pour les locataires, les labours et semis se font ainsi souvent en retard et les rendements sont faibles, notamment lors des mauvaises années pluviométriques.

Les pratiques agricoles sont basées sur le défrichage et le brûlis pour de nouvelles parcelles. Parce que les petites exploitations n'ont pas de cheptel et qu'elles vendent la plupart du temps les résidus de récolte (fane d'arachides et de niébé), on assiste à une perte progressive de la fertilité. Par ailleurs, les temps de jachère sont très variables selon les zones : trois ans en moyenne avec une tendance à la réduction à deux années du fait de la pression foncière. On assiste aussi à un fort développement des hameaux de culture, zones de résidence temporaire pour cultiver pendant la saison de pluies, de plus en plus distants des villages d'origine. La pratique systématique du labour profond et l'exportation des résidus de culture produisent de fortes érosions des sols généralement de texture fragile (par ruissellement et éolienne). Les petites exploitations complètent souvent leurs revenus par la vente de produits ligneux et non ligneux (bois de construction et chauffe, charbon, etc.), provoquant ainsi la destruction de la cou-

verture arboricole et accentuant la dégradation des sols. Finalement, la croissance démographique tant dans les campagnes que dans les villes, à laquelle s'ajoute l'exode rural, pose le problème de l'approvisionnement des villes en produits alimentaires de base à un coût abordable. L'actuel gouvernement a donc œuvré pour détaxer les importations de biens agricoles de première nécessité, mais ce qui entrave d'autant le développement inclusif des campagnes maliennes.

Des CUMA pour améliorer la productivité agricole

Depuis 2004, AVSF appuie la création de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Dans la Région de Tombouctou, la gestion collective de groupes motopompe par 2 ou 3 coopératives a été promue pour la culture du bourgou et la culture de contre saison (27 groupes motopompes pour 79 organisations paysannes). En 2010, sur la Région de Gao, se sont 25 CUMA (regroupant 400 personnes environ) qui ont été appuyées sur les périmètres irrigués.

En 2008, ce sont 174 CUMA en matériel en traction attelée qui ont été constituées sur cinq Cercles des régions de Kayes et de Sikasso au bénéfice de 1 093 familles bénéficiaires, avec le soutien de l'Union Européenne. Ces CUMA sont regroupées en deux Unions régionales pour gérer les crédits et les équipements collectifs de l'Union. **Les CUMA et les deux Unions fonctionnent de manière autonome depuis 2012.** L'Union de Kita a créé 12 nouvelles CUMA en 2014 sur fonds propres ; ces derniers proviennent des remboursements des crédits initiaux (*revolving funds*) après que l'Union ait consacré les remboursements initiaux au renforcement des équipements et animaux de trait des premières CUMA de base.

Entre 2012 et 2014, 20 groupements féminins (400 femmes) ont créé des CUMA dans le cadre d'un projet de diver-

sification agricole cofinancé par la Fondation Ensemble, l'AFD, la Région Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de Kayes. Enfin, ce sont 40 CUMA de 10 femmes chacune qui ont été mises en place dans la région de Mopti par un projet de sécurité alimentaire cofinancé par l'UE et l'AFD.

Les modalités de fonctionnement d'une CUMA (cas du Cercle de Kita)

L'identification des villages où sont mises en place les CUMA permet de prioriser ceux où le taux d'équipement agricole est le plus faible (enquête agricole menée par la CMDT et l'IER). Après une assemblée villageoise expliquant le fonctionnement des CUMA et les critères de choix des bénéficiaires, des enquêtes individuelles auprès des exploitations agricoles volontaires sont menées afin de déterminer les surfaces cultivées et cultivables et les besoins en équipement.

L'ancrage institutionnel d'une CUMA se base sur les textes législatifs des coopératives. Les cinq à huit exploitations familiales regroupées autour d'une chaîne de culture attelée définissent d'un accord commun (matérialisé par le règlement intérieur) les règles d'utilisation et d'entretien des équipements ainsi que les modalités de remboursement (caution solidaire). Aucune modalité n'est imposée, ni sur la gestion des équipements, ni sur le remboursement. Certaines CUMA optent ainsi pour des cotisations mensuelles ou annuelles, la mise en culture d'un champ collectif dont les revenus servent à rembourser le crédit, la location du matériel ou encore un mixte de plusieurs de ces modalités. Le crédit est accordé pour une durée de cinq ans et le montant annuel moyen à rembourser par coopérative est de 170 000 FCFA (dont 10 000 FCFA pour le fonctionnement de l'Union). Cela revient à environ 35 000 FCFA par exploitation agricole. Dans chaque CUMA, une personne est responsable de l'entretien journalier des animaux mais tous les membres participent à la constitution des réserves fourragères. On constate généralement que chaque membre d'une CUMA utilise le matériel 2 à 3 jours consécutifs avec une période de travail des paires de bœufs de 8h à 14 h.

Chaque CUMA tient deux assemblées générales annuelles, pour la préparation de la campagne agricole à venir et pour le bilan de l'année et le remboursement du crédit. Des réunions intermédiaires sont parfois organisées pour traiter de questions comme la réparation, la location de matériel, la prophylaxie des animaux de trait. Dans chaque CUMA, un des membres est désigné pour la représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'Union des CUMA.



© AVSF



© AVSF



© AVSF

Le taux d'échec des CUMA (non remboursement du crédit) est de 10 % environ. Une CUMA n'ayant pas remboursé son annuité se voit retirer son matériel et ses animaux par l'Union. Le matériel et les animaux récupérés renforcent une CUMA à jour de ses annuités ; le montant à rembourser dû à cet ajout est négocié entre l'Union et la CUMA bénéficiaire selon l'état du matériel et des animaux transmis.

Un des acquis de ces expériences est que les CUMA constituées uniquement par des femmes obtiennent les meilleurs résultats tant en production qu'au niveau des remboursements de crédit. Par ailleurs, la taille optimum d'une CUMA est de huit familles pour la gestion de deux paires de bœufs, une charrue/multiculter, un semoir, une charrette et un âne ou trois familles seulement, dans le cas où il n'y a qu'une paire de bœufs. Deux paires de bœufs permettent de mettre en culture entre douze et quinze ha par an selon la répartition de la pluviométrie en début de campagne, et d'accroître la productivité par hectare du fait que les travaux champêtres peuvent se dérouler aux périodes optimales. Les charrettes allègent les travaux des femmes notamment sur le transport des produits de cueillette, des récoltes et du bois de chauffe.

Au total, 286 CUMA ont été mises en place dans 5 régions du Nord au Sud du Mali par AVSF et ses partenaires, dont la très grande majorité continue de fonctionner et de se développer, même après plusieurs années de retrait des projets¹.

Les difficultés surmontées dans la mise en œuvre

Le premier frein à lever fut **la réticence des agriculteurs à accepter le principe d'une gestion collective du matériel.**

En effet, par le passé, plusieurs opérations de crédit équipement avaient été menées par les sociétés cotonnières (CMDT) et arachidières (ODIPAC) dans la région de Kita. Le principe était un crédit de la chaîne complète de culture attelée par famille. Les résultats de ces crédits furent mitigés qui ont essentiellement fonctionné pour les exploitations agricoles de grande taille. Le fait de partager une chaîne de culture attelée a été refusé par plusieurs villages la première année, qui y ont finalement adhéré en voyant les premiers résultats des villages voisins.

Deuxième difficulté : les coopératives ont souvent acheté de jeunes bœufs (y compris la 2^{ème} année), malgré les recommandations d'AVSF, pensant ainsi allonger la durée d'exploitation des animaux à sept ou huit années. Toutefois, le manque de dressage et la faiblesse des jeunes animaux conduisent à des surfaces cultivées trop faibles en 1^{ère} année : les coopératives ont des difficultés de remboursement, si elles n'ont compté que sur l'augmentation de surface pour rembourser.

Enfin, risque inhérent aux cultures pluviales, de mauvaises années pluviométriques ont pu entraîner des différés de remboursement de crédits, même si par principe, une partie de l'annuité due était toujours versée.

L'ultime contrainte s'est posée pour les coopératives composées exclusivement de femmes. En effet, si pour la conduite des animaux, les femmes font généralement appel à un membre de leur famille (époux, fils) contre le prêt de la charrue et des animaux pendant un nombre de jours prédéterminés, elles rencontrent de nombreuses difficultés pour réaliser le hangar d'abri des animaux et faire suffisamment de réserves fourragères pour la saison sèche. Des contraintes spécifiques des femmes qu'il s'agit donc de prendre en compte dans toute action future.

¹ Excepté au Nord Mali en raison des événements de 2013-2014 : certaines CUMA se sont disloquées en raison de déplacements de population, vols ou destructions de matériel.



Des effets positifs indéniables sur la productivité et sur la sécurité alimentaire

Les projets d'amélioration de la sécurité alimentaire menés par AVSF au Mali s'appuient entre autre sur le renforcement des moyens de production agricole grâce au développement des CUMA. **Avec des montants financiers requis relativement modestes par coopérative (en moyenne 800 000 FCFA, soit 1 220 €), cette méthode permet de répondre aux besoins d'investissement des petites exploitations agricoles qui n'ont pas accès au crédit ou qui, du fait de leur faible surface cultivée, ne pourraient amortir seule une chaîne complète de matériel de culture attelée.**

L'accès amélioré aux matériels agricoles a permis d'accroître la situation économique des membres des CUMA. Ils ont ainsi augmenté de 50 % leur surface cultivée (+ 1 ha en moyenne par exploitation) ; les rendements des cultures ont progressé chez 42 % des membres. L'accès à l'équipement a aussi eu pour conséquence une diversification des productions : quatre spéculations différentes chez les membres des CUMA contre trois chez les paysans témoins, non membres de CUMA. Enfin, les dépenses liées à la location de matériel et l'embauche de main d'œuvre sont considérablement réduites, voir nulles².

Cet accès à la petite mécanisation doit toutefois s'accompagner d'une assistance technique pour une utilisation optimale du matériel agricole (limitation des labours profonds) de même que la mise en place de pratiques agroécologiques de gestion de la fertilité, avec notamment la valorisation des déjections animales des animaux de trait et la constitution de réserves fourragères. La prophylaxie des animaux (disponibilité et coûts de soins et produits vétérinaires, ...) doit également être confirmée avant la mise en place des CUMA.

L'organisation de CUMA contribue ainsi significativement à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et à aug-

² Source : ISTOM - Etude d'impact à mi-parcours et analyse des facteurs d'échec et de réussite du volet CUMA, Projet AFAVUCO - MALI, septembre 2010, 47 p., BLOT Corentin & al.

menter leur résilience face à des crises conjoncturelles. En effet, en cas de mauvaise année pluviométrique et plus particulièrement de retard de pluie en début de campagne agricole, la vulnérabilité des familles est réduite par l'accès à l'équipement agricole qui permet de mettre en culture au minimum 1,5 ha contre 0,5 ha pour des producteurs non membres d'une coopérative. L'appartenance à une CUMA favorise en outre la conservation de la fertilité du sol par l'adoption de techniques agro-écologiques (premier désherbage / sarclage mécanisé, utilisation des déjections animales comme fumure).

La mobilisation de CUMA autour d'une ou plusieurs filières permet d'accroître significativement le volume de production et la qualité des produits destinés à la commercialisation en milieu urbain. Par exemple, l'Union des CUMA de Kita a mis en place un système de contrôle interne sur la filière fonio : production biologique autocontrôlée de plus d'une centaine de producteurs pour 35 ha de fonio cultivés.

L'Union des CUMA développe par ailleurs des services pour ses membres tels que la commercialisation à des prix rémunérateurs (fonio, mil), la fourniture de semences (riz, maraîchage, fonio), l'accès au crédit (fonds revolving "équipement agricole"). Pour développer ces services, l'Union des CUMA de Kita est parvenue à mobiliser pour ses membres des fonds d'autres projets publics de coopération : elle a en effet fait ses preuves et a acquis une réelle notoriété grâce la bonne gestion du "fonds revolving équipement". Une partie du fonds de fonctionnement de l'Union a été mobilisé pour le paiement d'un prestataire afin de renforcer les compétences en gestion des CUMA de base.





© AVSF

Vu le faible coût d'investissement, les CUMA pourraient aisément être démultipliées sur l'ensemble du territoire, notamment pour les petites et moyennes exploitations agricoles qui représentent 600 000 unités. Sur une base de huit membres par CUMA et un montant d'investissement moyen de 1 220 € par coopérative, il s'agirait donc de mobiliser un financement de 92 millions d'€ (hors coût d'accompagnement technique) afin que toutes les exploitations agricoles du Mali aient accès à une chaîne de culture attelée.

Cette démultiplication devrait toutefois intégrer un nécessaire appui technique (un technicien animateur pour 15 villages) et dès le départ, une démarche de désengagement via le renforcement des capacités techniques, de gestion et de transparence d'Unions de coopératives. Un enseignement des expériences menées par AVSF et ses partenaires est que la zone de couverture d'une Union doit se limiter à l'échelle du Cercle au maximum (rayon géographique de 50 km autour du siège de l'Union). Au-delà se posent en effet des problèmes de suivi et de frais de réunion pour les Unions après le retrait du projet.

L'enjeu demeure donc aujourd'hui ce nécessaire changement d'échelle, avec une réelle implication des institutions bancaires à travers un mécanisme de fonds de garantie pour inciter les banques commerciales à faire des crédits pour ces petites exploitations agricoles, sans caution.

Date de publication : 30 juillet 2015

Pour en savoir plus :

Marc Chapon

m.chapon@avsf.org

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

Lyon

14 F bis, av. Berthelot - 69007 Lyon
Tél. : 04 78 69 79 59

Nogent-sur-Marne

45 bis av. de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne